



AFC PRO SAS
Agence de BRESSUIRE
1 RUE DES HARDREVINS
79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 80 27 87

CERTIFICAT

Siège social :
AFC PRO SAS
1 Rue Hardrevins
79300 BRESSUIRE
Tél. : 0549802787

LIP INDUSTRIE ET BATIMENT BRESSUIRE
M. BEBIEN Fabrice
50 boulevard de Thouars
79300 BRESSUIRE

Monsieur,

Vous avez participé à une formation intitulée :

Maintien des compétences pour la conduite en sécurité des engins de chantier
CACES® R482

du 04/03/2026 au 06/03/2026 et nous espérons que cette action de formation a répondu à vos attentes.

Pour justifier de votre participation, outre l'attestation de suivi qui vous a été délivrée, vous trouverez ci-dessous le justificatif que vous devez produire à toute demande officielle.

A cet effet, procédez au découpage du document en suivant les pointillés après avoir vérifié l'exactitude des renseignements y figurant.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre confiance et vous souhaiter une bonne poursuite professionnelle.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Dirigeant,
A.P. 09940
LUDOVIC BERTEAUX
Audit - Formation et Contrôle
1 Rue des Hardrevins
79300 BRESSUIRE
Tél : 05 49 80 27 87
Siret : 831 184 221 00016 - APE : 8559A

CACES® R.482 - Engins de chantier



Titulaire (en toutes lettres) :
M. BEBIEN Fabrice

Date de naissance :
11 octobre 1976

Signataire (en toutes lettres)
LUDOVIC BERTEAUX
Dirigeant

Cat.	Type	N° du CACES® Options	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A	Engins compacts			
B1	Déplacement séquentiel Pelles...			
B2	Déplacement séquentiel Foreuses...			
B3	Déplacement séquentiel Rail-route			
C1	Déplacement alternatif Chargeuses...	2026-03-482-0C1-00047 Télécommande : non Porte-engins : non	BOUMARD Alexandre	06/03/2026 05/03/2036
C2	Déplacement alternatif Bouteurs...			
C3	Déplacement alternatif Niveleuses...			
D	Engins de compactage			
E	Engins de transport			
F	Chariots de manutention			
G	Utilisation hors production			

Options RESEAUX

Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire :

M. BEBIEN Fabrice

CACES® numéro(s) :

- 2026-03-482-0C1-00047

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Délivré par :

Agence : AFC PRO SAS
1 RUE DES HARDREVINS
79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 80 27 87

Inscrit dans la base INRS sous le n° :

FR098440-2

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES® [employeur]
ou pour éditer l'attestation correspondante [titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le site :
<http://www.ameli.fr>

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces

CityPro
Professionnels de Formation

Réseau C&S - City Pro

8 rue Jean Walton
ZAE de Taillefer
33450 MONTUSSAN

CACES®



En scannant ce QrCode, vous pouvez vérifier l'authenticité du certificat.

Sinon rendez-vous à l'adresse :
<https://verification-caces.nevea.fr>

Code de vérification : d5-smba3j14

La marque CACES® est protégée par un dépôt
à l'INPI sous le numéro 03.3237295



AUTORISATION DE CONDUITE

v1.0 septembre 2023

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'employeur ou de son représentant)

.....
raison sociale de l'entreprise :

LIP INDUSTRIE ET BATIMENT BRESSUIRE
.....

certifie que (nom et prénom, fonction du conducteur)

Monsieur BEBIEN Fabrice
.....

m'a présenté :

Le certificat d'aptitude pour la conduite des engins en sécurité, CACES® R482, qui lui a été délivré par l'organisme

AFC PRO SAS, 1 Rue Hardrevins 79300 BRESSUIRE
.....

le (date) : 13/03/2026
.....

Pour le(s) engin(s) ou véhicule(s) suivants :

Catégorie	Numéro CACES	Date limite de validité
C1	2026-03-482-0C1-00047	05/03/2036
Engins de chargement à déplacement alternatif		

De plus, l'aptitude médicale pour la conduite des engins en sécurité a été vérifiée par le médecin du travail de l'entreprise (nom et prénom).

.....
En foi de quoi, j'autorise :

Monsieur BEBIEN Fabrice à conduire le(s) véhicule(s) ou engin(s) nommés ci-dessus dans le cadre de son activité professionnelle.

Autorisation délivrée le :

Délivrée aux salariés conformément au disposition du code du travail (articles R.4323-55 à R.4323-57) et à l'arrêté du 26 septembre 2025 (NOR : TSST2525765A) relatif à la formation et à l'autorisation de conduite des équipements de travail mobiles et des équipements de levage, après la délivrance d'une attestation d'absence de contre-indications médicales, de la connaissance des consignes de sécurité du lieu de travail commentées par sa hiérarchie et de la formation théorique et pratique spécifique aux engins réellement utilisés.

Date, signature et cachet de l'employeur